

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **15 janvier 2020**, à 19 h, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137, Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

François Michon (Saint-Luc)
Camil Turmel (Lac-Etchemin)
Martine Boulet (Saint-Benjamin)
Adélard Couture (Saint-Camille)
Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)
Joey Cloutier (Saint-Zacharie)
René Allen (Sainte-Aurélie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Hector Provençal (Sainte-Rose)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Linda Gilbert est aussi présente.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2020-01-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019

04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION

04.01 - Administration

04.01.01 - Liste des comptes à payer

04.01.02 - État des encaissements et déboursés

04.01.03 - Abroger résolution 2019-12-04 - Mandat
transactions immobilières à venir

04.01.04 - Mandat à un notaire pour transactions
immobilières à venir

04.02 - Ressources humaines

04.02.01 - Madame Zoé Couture - Adjointe stratégique à la
relance économique des Etchemins

- 04.02.02** - Communiqué de presse - Adjointe stratégique à la relance économique
- 05** - DIRECTION GÉNÉRALE / COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF
 - 05.01** - Informations du directeur général adjoint
 - 05.01.01** - Décret population MRC des Etchemins 2020
 - 05.02** - Compte rendu du Comité administratif
- 06** - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)
 - 06.01** - Projet spécial - Achat d'un véhicule l'Essentiel des Etchemins
- 07** - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION
 - 07.01** - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF): autorisation de signature
 - 07.02** - Forum régional PRMHH - 26 février à Sainte-Marie
 - 07.03** - Avis public - Assemblée de consultation publique
- 08** - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT
 - 08.01** - Fin du projet de modernisation du Centre de traitement des boues
 - 08.02** - Mandat à Me Yannick Richard de Cain Lamarre
- 09** - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)
- 10** - DOSSIERS RÉGIONAUX
 - 10.01** - Entente sectorielle du Conseil des arts et lettres du Québec
 - 10.02** - Entente sectorielle de développement pour le soutien des services de proximité dans la région de la Chaudière-Appalaches
 - 10.03** - Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
- 11** - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES
 - 11.01** - Intervention du préfet
 - 11.02** - Intervention des membres des comités
- 12** - AFFAIRES NOUVELLES
- 13** - DEMANDE DON / COMMANDITE
 - 13.01** - 80 des Etchemins - Demande commandite
- 14** - DEMANDE D'APPUI
 - 14.01** - MRC Brome-Missisquoi - Compensation exigée par le MELCC
 - 14.02** - Loi sur les ingénieurs - Devis nécessaires pour travaux excédents 3 000 \$
 - 14.03** - Projet de l'Académie du cinéma - Secrétariat à la jeunesse
- 15** - CORRESPONDANCE
 - 15.01** - Lots boisés - mesure fiscale
 - 15.02** - Règlement forestier - informations
 - 15.03** - Ministère de la Culture et des Communications - Nouveau programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier
 - 15.04** - Ministère de la Sécurité publique - Programme d'indemnisation tempête automnale
 - 15.05** - Redistribution des redevances pour l'élimination de

matières résiduelles pour l'année 2019

16 - DIVERS

16.01 - Mise en commun des règlements municipaux appliqués par la SQ

16.02 - Règlement sur les animaux

16.03 - Sogetel

16.04 - Taxe foncière agricole

16.05 - Développement économique

16.06 - Règlement commun pour circulation période de dégel

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-01-02

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2019 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES /
LÉGISLATION**

04.01 - Administration

2020-01-03

04.01.01 - Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant trois cent trente-neuf mille huit cent quarante dollars et vingt-huit cents (339 840,28\$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.01.02 - État des encaissements et déboursés

État transmis avec l'avis de convocation.

2020-01-04

04.01.03 - Abroger résolution 2019-12-04 - Mandat transactions immobilières à venir

ATTENDU QUE des communications ont été faites entre les parties concernant les transactions à venir et qu'il a été convenu d'utiliser le même notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

QUE la résolution numéro 2019-12-04 soit par la présente abrogée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-01-05

04.01.04 - Mandat à un notaire pour transactions immobilières à venir

ATTENDU QUE des démarches pour l'acquisition d'un nouvel immeuble afin d'y implanter les bureaux de la MRC sont en cours et que des développements sont prévus sous peu;

ATTENDU QU'une transaction est également prévue pour la vente du 1137, Route 277 par la MRC des Etchemins;

ATTENDU la volonté des parties d'utiliser le même notaire pour les deux transactions;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins donne un mandat à Me Claude Rodrigue de la firme *Tousignant Rodrigue Veilleux Mathieu, notaires* pour la rédaction et l'enregistrement du contrat d'achat à venir;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient par la présente autorisés à signer le contrat d'achat des futurs locaux de la MRC des Etchemins;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général adjoint, Monsieur Martin Roy, soient par la présente autorisés à signer le contrat de vente avec l'acheteur de l'immeuble du 1137, Route 277.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.02 - Ressources humaines

2020-01-06

04.02.01 - Madame Zoé Couture - Adjointe stratégique à la relance économique des Etchemins

CONSIDÉRANT la création d'un poste temporaire d'adjoint stratégique à la relance économique des Etchemins;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée dans des hebdomadaires locaux et sur des sites web;

CONSIDÉRANT QU'un Comité de sélection formé des membres du Comité administratif et de la directrice générale, Madame Dominique Vien, a procédé à la sélection d'une candidate pour pourvoir ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte la recommandation du Comité administratif à l'effet de retenir la candidature de madame

Zoé Couture;

QUE le Conseil entérine l'embauche de madame Zoé Couture et qu'elle soit ainsi confirmée dans ses fonctions d'adjointe stratégique à la relance économique des Etchemins à compter du 6 janvier 2020 pour un contrat de cadre temporaire pour une année (possibilité de renouveler un an), une période de probation de six (6) mois étant incluse dans ledit contrat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.02.02 - Communiqué de presse - Adjointe stratégique à la relance économique

Dépôt d'un document.

05 - DIRECTION GÉNÉRALE / COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF

05.01 - Informations du directeur général adjoint

Monsieur Roy donne quelques informations sur le décret de population 2020 du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

05.01.01 - Décret population MRC des Etchemins 2020

Point d'information.

05.02 - Compte rendu du Comité administratif

Compte rendu du Comité administratif du 8 janvier 2020 déjà transmis avec l'avis de convocation.

06 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

2020-01-07

06.01 - Projet spécial - Achat d'un véhicule l'Essentiel des Etchemins

ATTENDU QUE le véhicule de services de l'organisme l'Essentiel des Etchemins a atteint la limite de sa durée de vie utile;

ATTENDU QU'un véhicule est nécessaire pour assurer les services d'aide auprès de sa clientèle;

ATTENDU QUE les maires ont été informés de la situation et qu'ils se sont prononcés en faveur d'une aide financière spéciale ne dépassant pas 20 000\$ provenant de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

ATTENDU QUE l'organisme l'Essentiel des Etchemins a obtenu deux soumissions auprès de fournisseurs du territoire de la MRC et que selon l'organisme, B. Dupont Auto de Lac-Etchemin a présenté la soumission la plus avantageuse;

ATTENDU QUE l'Essentiel informe la MRC qu'il est en attente de plusieurs réponses quant à des demandes faites auprès de diverses instances dont les députés et les caisses Desjardins présentent sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE Centraide a accepté de donner 15 000\$ à l'Essentiel à

la condition que le véhicule soit acheté en 2019 ce qui a été fait le 20 décembre 2019;

ATTENDU QUE les maires souhaitent être les derniers à se prononcer pour déterminer le montant que la MRC fournira;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins s'engage à faire une contribution ne dépassant pas 20 000 \$ à l'Essentiel des Etchemins pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de services.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

07 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION

2020-01-08

07.01 - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF): autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins présente deux propositions de projets dans le cadre du PADF 2019-2020;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise Madame Dominique Vien, directrice générale, à signer tout document relatif aux projets retenus, soit la réfection du chemin Coupe-Feu à Saint-Camille-de-Lellis et de la route d'accès au panorama du Parc régional Massif du Sud à Saint-Luc-de-Bellechasse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

07.02 - Forum régional PRMHH - 26 février à Sainte-Marie

Rappel invitation aux élus pour le Forum régional du Plan régional des milieux humides et hydriques de la Chaudière-Appalaches.

07.03 - Avis public - Assemblée de consultation publique

Point d'information : Avis public pour l'assemblée de consultation publique pour le projet de règlement numéro 134-20 ayant pour but de réviser le règlement régional relatif à la protection et la mise en valeur des forêts privées numéro 115.13.

08 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

2020-01-09

08.01 - Fin du projet de modernisation du Centre de traitement des boues

CONSIDÉRANT QU'un projet de modification du Centre de traitement de boues de fosses septiques a été accepté par la résolution 2017-07-15;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de Comté des Etchemins résilie le contrat avec la firme Les Services EXP Inc..

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-01-10

08.02 - Mandat à Me Yannick Richard de Cain Lamarre

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les membres du Conseil de la MRC des Etchemins relativement au projet de modernisation du Centre de traitement de boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT la modification du projet en cours de réalisation et de l'augmentation des coûts;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC met fin au contrat par la résolution 2020-01-09;

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été donné à Me Yannick Richard de la firme Cain Lamarre de préparer une lettre pour résilier ledit contrat octroyé à la firme Les Services EXP Inc;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont d'accord avec le projet de lettre soumis par Me Richard;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,
ET RÉSOLU

QUE ladite lettre signée par Monsieur Richard Couët, préfet soit acheminée à Monsieur Patrick Gagnon de la firme Les Services EXP Inc. par courrier recommandé et par courriel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

Aucun sujet.

10 - DOSSIERS RÉGIONAUX

2020-01-11

10.01 - Entente sectorielle du Conseil des arts et lettres du Québec

ATTENDU QUE le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a, conformément à la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (RLRQ, chapitre C-57.02), pour objet de soutenir dans toutes les régions du Québec la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts et des lettres ainsi que d'en favoriser le rayonnement;

ATTENDU QUE l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

ATTENDU QUE l'une des priorités de la région de la Chaudière-Appalaches consiste à mettre en valeur et donner accès à la culture;

ATTENDU QUE le comité régional de sélection des projets du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a accepté, lors de sa rencontre tenue le 28 novembre 2019, que soit injectée dans une entente sectorielle de développement la somme totale de 160 000\$ pour la durée de l'entente, soit les périodes 2019-2020 et 2020-2021;

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet a été désignée comme fiduciaire de l'entente par le comité régional de sélection des projets FARR et, qu'à ce titre, elle reçoit et administre les sommes issues du FARR.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins soit signataire d'une entente sectorielle de développement visant notamment le soutien aux artistes et aux écrivains professionnels de même qu'aux organismes artistiques professionnels;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, soit désigné à titre de signataire de l'entente sectorielle de développement;

QUE la MRC accepte que la MRC de L'Islet agisse à titre de fiduciaire de l'entente sectorielle de développement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-01-12

10.02 - Entente sectorielle de développement pour le soutien des services de proximité dans la région de la Chaudière-Appalaches

ATTENDU QUE la priorité régionale « Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir » identifie l'action « Soutenir la rétention des résidents par le maintien, l'amélioration et le développement d'une offre de services de proximité apte à assurer la pérennité des communautés »;

ATTENDU QUE l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

ATTENDU QU'une entente sectorielle de développement a été identifiée comme étant le véhicule le plus approprié pour établir une vision commune relative aux services de proximité et pour soutenir le maintien des services de proximité dans la région;

ATTENDU QUE le comité régional de sélection des projets du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a accepté lors de sa rencontre tenue le 28 novembre 2019 que soit injectée dans l'entente sectorielle de développement la somme de 750 000\$ pour les périodes 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

ATTENDU QUE la MRC de Bellechasse a été désignée comme mandataire de l'entente par le comité régional de sélection des projets FARR et, qu'à ce titre, elle reçoit et administre les sommes issues du FARR.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER GUYLAIN TURCOTTE,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins soit signataire d'une entente sectorielle de développement pour le soutien des services de proximité dans la région de la Chaudière-Appalaches;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, soit désigné à titre de signataire de l'entente sectorielle de développement;

QUE la MRC accepte que la MRC de Bellechasse agisse à titre de mandataire de l'entente sectorielle de développement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-01-13

10.03 - Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

ATTENDU QUE le Secrétariat à la condition féminine (SCF) déploie son intervention régionalement notamment par des ententes sectorielles de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;

ATTENDU QUE l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

ATTENDU QUE la région de la Chaudière-Appalaches est une des cinq régions sélectionnées pour mettre en œuvre une entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;

ATTENDU QUE la priorité régionale « Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir » identifie l'action « Développer des milieux favorisant l'égalité des genres et l'implication des femmes »;

ATTENDU QUE l'entente sectorielle de développement permet de mettre en œuvre la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 dont un des volets vise la parité dans les lieux décisionnels;

ATTENDU QUE l'aide financière accordée dans le cadre de l'entente correspond à un maximum de 80 % et qu'un minimum de 20 % doit être assuré par les partenaires du milieu;

ATTENDU QUE la contribution du SCF s'élève à 200 000\$ pour la durée de l'entente, soit les périodes 2019-2020 et 2020-2021;

ATTENDU QUE le Réseau des groupes de femmes de la Chaudière-Appalaches a été désigné comme organisme mandataire de l'entente et, qu'à ce titre, il reçoit et administre les sommes provenant du SCF.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins soit signataire de l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et qu'elle y contribue à la hauteur de 2 000 \$ par année pour les périodes 2019-2020 et 2020-2021 en ressources matérielles et humaines;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, soit désigné à titre de signataire de l'entente sectorielle de développement;

QUE la MRC accepte que le Réseau des groupes des femmes de la région de la Chaudière-Appalaches agisse à titre d'organisme mandataire de l'entente sectorielle de développement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

11.01 - Intervention du préfet

Monsieur Couët donne des informations sur le nouvel exécutif de la TREMCA.

11.02 - Intervention des membres des comités

Monsieur René Allen, maire de Sainte-Aurélie, a assisté à une rencontre de la SADC. Cinq (5) projets ont été analysés lors de cette rencontre.

Madame Lucie Gagnon, mairesse de Saint-Louis-de-Gonzague, informe les membres du conseil que le Comité en lien avec la légalisation du cannabis présentera son plan d'action lors du prochain Comité de travail.

12 - AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

13 - DEMANDE DON / COMMANDITE

2020-01-14

13.01 - 80 des Etchemins - Demande commandite

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE SIMON CARRIER
TANGUAY,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins est contraint de refuser la demande d'aide financière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14 - DEMANDE D'APPUI

2020-01-15

14.01 - MRC Brome-Missisquoi - Compensation exigée par le MELCC

ATTENDU QUE les maires du Conseil de la MRC des Etchemins ont pris connaissance de la résolution numéro 433-1119 de la MRC Brome-Missisquoi et qu'ils sont interpellés par les demandes de compensation du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins appuie la MRC Brome-Missisquoi dans sa demande d'exemption du paiement de contribution financière en vertu de l'article 2 du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-01-16

14.02 - Loi sur les ingénieurs - Devis nécessaires pour travaux excédents 3 000 \$

ATTENDU QUE la MRC de Papineau soulève une problématique avec laquelle les municipalités de la MRC des Etchemins doivent conjuguer régulièrement;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins appuie la MRC de Papineau dans sa demande de modification de la *Loi sur les ingénieurs* de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui et de bonifier les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de la loi;

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins demande l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-01-17

14.03 - Projet de l'Académie du cinéma - Secrétariat à la jeunesse

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE
LEMIEUX,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte d'appuyer l'Académie du cinéma pour son projet déposé au Secrétariat à la Jeunesse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15 - CORRESPONDANCE

15.01 - Lots boisés - mesure fiscale

Dépôt de document.

15.02 - Règlement forestier - informations

Dépôt de document.

15.03 - Ministère de la Culture et des Communications - Nouveau programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier

Dépôt de document.

15.04 - Ministère de la Sécurité publique - Programme d'indemnisation tempête automnale

Dépôt de document.

15.05 - Redistribution des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2019

Dépôt de document.

16 - DIVERS

16.01 - Mise en commun des règlements municipaux appliqués par la SQ

Intervention de M. Joey Cloutier, maire de Saint-Zacharie.

Dossier à suivre.

16.02 - Règlement sur les animaux

M. Joey Cloutier, maire de la Municipalité de Saint-Zacharie, propose la rédaction d'un règlement commun sur les animaux pour les municipalités de la MRC.

Dossier à suivre.

16.03 - Sogetel

Point d'information de Monsieur Richard Couët concernant les projets en cours pour la couverture internet sur tout le territoire.

2020-01-18

16.04 - Taxe foncière agricole

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des

politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins:

- EXPRIME son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- DEMANDE au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Monsieur André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, à la ministre responsable de la Chaudière-Appalaches, Madame Marie-Eve Proulx, aux députés de notre MRC, Madame Stéphanie Lachance et Monsieur Samuel Poulin, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16.05 - Développement économique

Point d'information.

16.06 - Règlement commun pour circulation période de dégel

Monsieur Christian Chabot, maire de Sainte-Justine, propose qu'un règlement pour la circulation des véhicules lourds en période de dégel soit élaboré afin de mieux contrôler les bris aux chemins municipaux.

Dossier à suivre.

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-01-19

18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE SIMON CARRIER
TANGUAY,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20 h 27.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RICHARD COUËT
PRÉFET

MARTIN ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
ADJOINT

